

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 septembre 2024

Convocation du 5 septembre 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 13

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 12 septembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, GUILLEUX.

Absents excusés : Mme Katy LOISON
Mr François EDIN
Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Sylvie HEUVELINE
Mr David LUCIEN donne pouvoir à Dominique CHAPON
Mme Nadine LINARD
Mr Thierry LE MARREC
Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Michel COURCELLE

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 05/09/2024
Affichage : 12/09/2024

Secrétaire de séance : Nathalie Legrand

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : ADOPTION DU CRAC 2023 DE LA ZAC BELLEVUE LES ARGOULTS DE JARZE

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SODEMEL devenue Alter Cités, l'aménagement du quartier de Bellevue-Les Argoults, Alter Cités a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2023. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de l'aménagement de l'opération
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Accusé de réception en préfecture
045-20058026-20230630-DE-19092024-01-01
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Rappel du projet

Le quartier de Bellevue-Les Argoults est situé au sud du bourg de Jarzé. Sa superficie est d'environ 10 hectares. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2023, les études sont en cours ; la Tranche 1 (Les Argoults) a été déclarée d'Utilité Publique, les acquisitions sont en cours. Les Travaux de la phase 1.1 ont été réalisés entre 2021 et 2022. La commercialisation de la phase 1.1 suit son cours.

Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2023, le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 5 090 000 € HT sans participation d'équilibre. 1 304 K€ HT ont été dépensés et 166 K€ HT ont été encaissés.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 28 janvier 2014 et signé le 13 mars 2014 entre la commune de Jarzé, devenue commune déléguée de Jarzé Villages et la SODEMEL, devenue Alter Cités pour l'aménagement du quartier de Bellevue-Les Argoults,
- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2023 établi par Alter Cités,
- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Cités annexé à la présente,

A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2023 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 5 090 K€ HT,
- D'approuver le tableau des acquisitions et des cessions de l'année 2023.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

